

NALCON CMI-150
MYXOBACTÉRICIDE POUR LES USINES A PAPIER
À PAPIER

COMMERCIAL
AVERTISSEMENT

CORROSIF
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

NO° HOMOLOGATION: 22486
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE:
5-Chloro-2-Methyl-4-Isothiazoline-3-one.....1,13%
2-Methyl-4-Isothiazoline-3-one.....0,37%

Contenu Net:

Nalco Canada ULC
1055 Truman St. P.O. Box 5002
Burlington, Ontario
L7R 3Y9
TEL: (905) 632-8791
CANADA 1-800-463-3216 (24 HEURES)
TÉLÉPHONER EN CAS D'URGENCE

MODE D'EMPLOI:

PÂTES ET PAPIERS: Nalcon CMI-150 est recommandé pour le contrôle des bactéries et des champignons lors de la fabrication du papier.

POINT D'AJOUT: Nalcon CMI-150 doit être ajouté à un endroit du système permettant d'assurer l'uniformité du mélange, comme le batteur, le tritrateur, la pompe de mélange ou la pompe de stockage des cassés.

DOSE: Appliquer de 0,3 à 1,1 kg de Nalcon CMI-150, tel qu'il est fourni, par tonne de pâte ou de papier (sec) produit comme dose massive. Répéter chaque jour au besoin. Les systèmes très encrassés devraient être nettoyés avant de procéder au traitement initial. Un litre de Nalcon CMI-150 - 1,01 kg.

PRÉCAUTIONS:

CORROSIF POUR LES YEUX ET CAUSE DES BRÛLURES À LA PEAU. PEUT ENTRAÎNER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉ. SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL. PEUT ÊTRE MORTEL SI INGÉRÉ OU ABSORBER PAR LA PEAU. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Si l'application se fait par pulvérisation, porter des gants de protection contre les produits chimiques, un appareil de protection respiratoire à masque complet approuvé par NIOSH, des combinaisons de protection contre les produits chimiques et des bottes en caoutchouc pendant le mélange/chargement, l'application, le nettoyage et la réparation.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

ENTREPOSAGE ET MANUTENTION:

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture pour humains ou animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. La mise en décharge brute est interdite. Ne pas réutiliser les contenants vides s'ils sont en plastique.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Pour la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Pour les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

La possibilité de dommages aux muqueuses peut contre-indiquer le recours à un lavage gastrique. Il se peut qu'il soit nécessaire de prendre les mesures requises contre un choc circulatoire, une dépression respiratoire et des convulsions.

ÉLIMINATION:

Pour le système Porta-Feed: 1. Fermer la buse. 2. Prendre les dispositions nécessaires pour le retour des contenants Porta-Feed.

Pour tout autre contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner. □ □

No du Lot:

Appellation réglementaire: LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (ISOTHIAZOLINONE MICROBIOCIDE), Classe 8, ONU3265, PGII

10/06

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))